Communiqué des commissaires Communique of the Commissaires panel

Tour du Loiret 2016. Souvenir Roland GRUBER

Du 20/05/16 au 22/05/16

Communique N°2 (étape/Stage : Gien/Briare) Application de l'article 2.6.27 : Suite à la chute observée au sein du peloton, à 200 mètres de la ligne d'arrivée, l'ensemble des coureurs qui compose ce peloton est crédité du temps du vainqueur 2h19'07". Le classement des coureurs concernés reste celui du franchissement sur la ligne d'arrivée. Les coureurs ayant eu l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée (Dos 44/93/102) ont été classés en dernière place de l'étape et crédités du temps corrigé 2h19'07". Article R 31 - 1 : Abri momentané derrière véhicule Dossard 35 - GABORIAUD Guillaume - Occitane Cyclisme Formation - FRA19921222 => Amende 20€ Article R 10.1 : Comportement portant atteinte à l'image du cyclisme DS de Occitane Cyclisme Formation - BALOUDES Norbert - FRA19490923 => Amende 20€

Epreuve organisée par : CO Tour du Loiret